



Conditions Générales :

La signature du présent ordre d'insertion implique ipso facto l'adhésion totale du souscripteur aux conditions générales de vente de "commerciaux.fr" énoncées ci-après et du tarif en vigueur, à l'exclusion de tout autre document, commerciaux.fr se réserve le droit de modifier, à tout moment, ses conditions générales de vente, en particulier afin de se conformer à l'évolution de la législation et ce, sous réserve d'en informer les annonceurs, dans un délai d'une semaine avant la date d'entrée en vigueur des dites modifications.

1/ Ce bon de commande doit nous être retourné signé par l'annonceur.

2/Tous les règlements doivent obligatoirement être effectués par chèque à l'ordre de JLI commerciaux.fr 22, rue des Chênes 77680 Roissy en Brie ou par virement bancaire Tél.: 01.60.28.11.11 Fax: 01.60.28.12.12 (RC 88 AO 1653 SIRET 318 615 382 00047 - APE 744 B). Tous règlements en espèces sont interdits.

3/ Les ordres de publicité sont facturés sur la base du tarif en vigueur au jour de la passation de la commande, tel que détaillé dans la rubrique « tarifs » du site www.commerciaux.fr. Tout changement de tarif sera communiqué à l'annonceur 4 semaines au moins avant l'entrée en vigueur du nouveau tarif.

4/ L'attribution d'une exclusivité ou d'un emplacement préférentiel exige non seulement l'application stricte des tarifs, mais une majoration de ces tarifs correspondant à la valeur du privilège accordé, et ce conformément aux usages. Cette attribution ne peut être garantie ainsi que toute autre condition particulière, que s'il en est fait mention dans l'emplacement réservé à cet effet.

5/ Ce bon de commande ne peut en aucun cas être annulé, commerciaux.fr par JLI (régie publicitaire exclusive) décline toute responsabilité quant aux erreurs ou omissions qui pourraient intervenir dans leur annonce publicitaire. Il est rappelé par ailleurs que toutes les dépenses occasionnées par la confection des clichés demeurent entièrement à la charge des annonceurs. La confection des maquettes pour le passage auprès de nos partenaires et du passage sur le site est entièrement à la charge du site.

6/ L'annonceur doit se conformer aux dimensions indiquées.

7/ En aucun cas, un retard dans la parution de votre annonce sur [commerciaux.fr](http://www.commerciaux.fr) ne pourra donner lieu à une indemnisation, la date d'insertion de celle-ci vous est donnée à titre indicatif et votre commande conservent son plein effet en cas de retard de mise en place de votre texte. Les délais de parution sont donnés à titre indicatif car pouvant être subordonnés à des événements fortuits et indépendants de la volonté de JLI et du site www.commerciaux.fr .



8/ L'insertion d'une annonce peut être refusée par JLI commerciaux.fr dans le cas où ce texte ne correspondrait pas au caractère et à l'esprit du site. Le rédacteur est seul responsable du libellé de son insertion vis-à-vis des tiers.

9/ JLI Commerciaux.fr se réserve le droit de réduire ou d'accroître les textes à insérer pour un meilleur rendement de la publicité et assurer une bonne présentation du site.

10/ De convention expresse, les parties attribuent compétence, en cas de litige, aux juridictions du Tribunal de Commerce de Paris, même en cas de pluralité de défendeurs ou d'appel en garantie (article 48 NCPC) les parties soumettent le présent contrat au droit français. Le paiement par traites ou toute autre acceptation de règlement n'opère ni novation, ni dérogation à la clause attributive de juridiction

11/ L'insertion d'une annonce sur www.commerciaux.fr ne saurait en aucune manière engager notre responsabilité

12/ Les maquettes sont réalisées par JLI Commerciaux.fr et sont l'entière propriété du site, celle-ci ne peuvent en aucun cas être utilisées par un autre site ou un autre média même avec l'accord des sociétés concernées.

13/ L'accès à notre base de données est sans limite concernant vos 2 mois d'annonce et vos 2 mois d'extension suivant notre garantie. La qualité des candidats figurant sur notre site et l'ancienneté des candidatures ne sauraient en aucun cas engager commerciaux.fr ou remettre en cause la nature de cette facture

14/ Les annonces comportant uniquement une adresse e-mail dans leur libellé d'annonce ne pourront pas bénéficier de l'affichage auprès des Fédérations.

15/ Dans la mesure où vous n'avez pas recruté au moins 2 Commerciaux (quel que soit le statut) le 60ème jour après le passage sur notre site et en affichage, sur simple courrier de votre part, commerciaux.fr s'engage à repasser gratuitement celle-ci 2 mois supplémentaires.